



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE

### PLAN N°2 : RISQUES ET CONTRAINTES PATRIMONIALES

Glos-sur-Risle

PIÈCE N3-C



Echelle : 1/0

Prescrit le 26 juin 2017  
Arrêté le 15 avril 2019  
Enquête publique du 12 septembre  
au 16 octobre 2019  
Approuvé le 16 décembre 2019

Modifié le  
Le Président,

#### 1. ZONAGE

Zone à risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines

Zone humide - issue des données du SRCE et du PNR

Zone concernée par un Plan de Prévention des Risques d'inondation

#### 3. PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Haie ou ripisylve à conserver (art. L.151-23 CU)

Alignement d'arbres à préserver (art. L.151-23 CU)

Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)

Elément naturel protégé pour son intérêt écologique (L.151-23 CU)

Arbre remarquable à préserver (art. L.151-23 CU)

Mare à conserver (art. L.151-23 CU)

#### 4. PROTECTION DU PATRIMOINE BATI

Elément bâti protégé (L.151-19 CU)

Patrimoine bâti à préserver (art. L.151-23 CU)

Patrimoine bâti à préserver (art. L.151-19 CU)

#### 5. AUTRES ELEMENTS A CONSERVER

Chemin à préserver (art. L.151-38 CU)

#### Protection du patrimoine bâti et naturel

Les éléments recensés et protégés sont représentés de la manière suivante :  
- les trois premières lettres du nom de la commune, et s'il y a conflit entre plusieurs communes,  
ont été retenues les premières lettres du nom composé ;  
- le numéro de l'élément, classé par commune ;  
- la catégorie auquel l'élément appartient, identifiée par une lettre.

Se référer à la liste et aux prescriptions de protection situées en annexe 2 du règlement écrit (document 3\_A)

#### Zone à risque d'effondrement lié à la présence de cavités

Plus d'informations et données disponibles sur le internet suivant :  
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques\\_CS.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques_CS.map)

